

Honoraires de location dus par le propriétaire : 90 % du mois de loyer hors charge TTC.
Honoraires de constitution du dossier (entremise, visite, rédaction du contrat) : 45 % du loyer hors charge TTC. Honoraires d'état des lieux d'entrée : 45 % du loyer hors charge TTC.

Honoraires de rédaction du contrat et état des lieux sans entremise et sans visite : 60 % du loyer hors charge TTC

Honoraires de location dus par le locataire : 85 % du mois de loyer hors charge TTC.
Honoraires de constitution du dossier (visite, rédaction du contrat) : 45 % du loyer hors charge TTC. Honoraires d'état des lieux d'entrée : 40 % du loyer hors charge TTC.